

AA051

BASES

3 jours 21 heures

1 566 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Gérer les sinistres RC des entreprises

Des garanties au règlement

OBJECTIFS

- **Traiter** l'assurance de responsabilité civile non soumise à un régime légal particulier, c'est-à-dire :
- **Déterminer** l'application des garanties « Responsabilité Civile Entreprises »
- **Maîtriser** les mécanismes principaux de la responsabilité civile des entreprises
- **Gérer** des sinistres : application par des cas pratiques

PROGRAMME

REMARQUE : Toutes les modifications du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, seront prises en compte dans nos contenus. Ordonnance 2016-131 du 10/02/2016 entrant en vigueur au 01/10/2016

A. APPLIQUER LES GARANTIES

- Objet de l'assurance responsabilité civile
 - conséquences pécuniaires de la responsabilité civile
 - notion de tiers
 - aléa et faute intentionnelle
- Contenu et examen des garanties
 - description des principales garanties (champ de la garantie)
 - RC Exploitation / Travaux
 - RC Après Livraison / Après Réception
 - RC Professionnelle
 - options : protection pénale et recours ; frais de retrait
 - principales limites et exclusions

B. MAÎTRISER LES MÉCANISMES DE L'INSTRUCTION

- Expertise et convention d'expertise amiable contradictoire
- Assistance de l'avocat (amiable et contentieux)
- Direction du procès
- Application des règles de la responsabilité civile
 - RC fondées sur la faute et RC présumées
 - responsabilité contractuelle / délictuelle
 - obligation de sécurité
 - distinctions (vente / entreprise)

C. RÉGLER LE SINISTRE

- Connaître et évaluer le dommage
- Transiger
- Effectuer le recours

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation RC des entreprises

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.
AA037 - AA041

POINTS FORTS

Apports juridiques, techniques et méthodologiques.
Exemples extraits de dossiers sinistres réels pour illustrer les apports conceptuels.
Exercices pour consolider les connaissances et des cas pratiques pour s'entraîner à la méthode de recherche des responsabilités et de règlement des sinistres.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

3 au 5 mai 
6 au 8 septembre 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.